



# Haut Conseil de la santé publique

---

## AVIS

---

### relatif aux recommandations sanitaires en matière de consommation d'alcool

1<sup>er</sup> juillet 2009

---

**En novembre 2007, l'institut national du cancer a publié une expertise collective sur « Alcool et risque de cancers : état des lieux des données scientifiques et recommandations de santé publique ».**

**En 2009, la brochure « Nutrition et prévention du cancer » était diffusée.**

**À la lumière de ces éléments et de l'ensemble des documents analysés dans la note annexée, Le Haut Conseil de la santé publique a examiné, à la demande de la ministre et de la direction générale de la santé, s'il y avait lieu de modifier les recommandations sanitaires actuelles en matière de consommation d'alcool.**

#### Considérant

1. que les données scientifiques objectivent un risque de cancer associé à la consommation d'alcool sans effet seuil ;
2. que les données analysées ne permettent pas d'estimer avec précision les risques attribuables aux consommations d'alcool à faible dose ;
3. qu'une recommandation nutritionnelle destinée au grand public doit tenir compte de l'ensemble des effets et impacts potentiels et ne pas se baser sur une morbi-mortalité spécifique ;

**Le Haut Conseil de la santé publique recommande de conserver le principe actuel de recommandations basées sur des repères de consommation ;**

#### mais préconise :

- d'engager un travail d'actualisation et d'harmonisation des repères de consommation, fondé sur des données factuelles, qui tiennent compte du risque attribuable aux faibles doses ;
- d'effectuer pour cela un travail de synthèse des connaissances afin de préciser le risque attribuable aux faibles consommations d'alcool, et le cas échéant d'examiner la relation bénéfique/risque de la consommation d'alcool à faible dose ;

afin que puisse rapidement être proposée une recommandation basée sur des données objectives.

**Le Haut Conseil de la santé publique suggère en outre :**

- que soit harmonisés les différents messages de recommandations issus d'organismes différents dès lors que ces organismes sont publics ;
- d'évaluer les résultats des politiques de prévention afin de pouvoir les faire évoluer si nécessaire.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009

**Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)